

11 MAI 2016

**SYNDICAT MIXTE POUR
LE SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES**Séance du Bureau Syndical du
2 mai 2016 – 16h00
Membres en exercice : 16

Membres présents : Yves HEMEDINGER, Président ; Pierre DISCHINGER, 1^{er} Vice-Président ; Christian KLINGER, 2^{ème} Vice-Président ; André BEYER, 3^{ème} Vice-Président ; Paul BASS, Assesseur ; Bernard FLORENCE, Assesseur ; Gérard HUG, Assesseur ; Jacques MULLER, Assesseur ; Christian REBERT, Assesseur ;

Membres excusés : Serge NICOLE, Assesseur ; Christian ZIMMERMANN, Assesseur ;

Membres absents : Philippe MAS, 4^{ème} Vice-Président ; Patricia MIGLIACCIO, Secrétaire ; François HEYMANN, Assesseur ; Gilbert MEYER, Assesseur ; Bernard ZINGLÉ, Assesseur ;

La majorité des membres élus par le comité syndical assistant à la séance, le bureau syndical peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016-01 Avis relatif au projet d'avenant du Programme Local de l'Habitat de Colmar Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération n°6-2014 en date du 21 mai 2014, le comité syndical a donné délégation aux membres du bureau syndical « *lui permettant d'exprimer tout avis réglementairement exigé de la part du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges, en particulier dans le cadre de l'élaboration, de la révision ou de la modification de documents d'urbanisme locaux, mais également dans le cadre de l'élaboration, la révision ou la modification des SCoT sur les territoires voisins* ».

Le périmètre de Colmar Agglomération a évolué :

- Au 1er janvier 2012, avec l'intégration de cinq nouvelles communes : Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Sundhoffen, Walbach et Zimmerbach.
- Au 1er janvier 2016, 6 communes dont une commune nouvelle (issue de deux communes), ont rejoint le périmètre de Colmar Agglomération : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Wickerswihr, Riedwihr et Holtzwihr formant la commune nouvelle "Porte du Ried".

Cet avenant a pour objet d'intégrer les nouvelles communes de Colmar Agglomération au périmètre du PLH qui s'applique actuellement sur 9 communes de l'intercommunalité, et ce par :

- L'apport d'éléments de connaissance sur le marché de l'habitat des nouvelles communes (dernières tendances démographiques, dynamique de la construction neuve, évolution de la vacance, structure du parc de logements, statuts d'occupation, revenus des ménages, demande et offre en logement social) ;
- La comparaison et l'impact de l'élargissement de l'EPCI aux nouvelles communes depuis 2012 sur l'agglomération de Colmar ;
- La révision de l'action 2.5 sur le développement du logement locatif social au regard des obligations SRU et des objectifs triennaux.

Conformément à l'article L302-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet d'avenant au PLH a été transmis au Syndicat Mixte en date du 30 mars 2016 qui doit se prononcer dans un délai de 2 mois sur le projet.

Sur proposition de Monsieur le Président et après s'être vu présenter le projet de PLU arrêté de la commune de Turckheim,

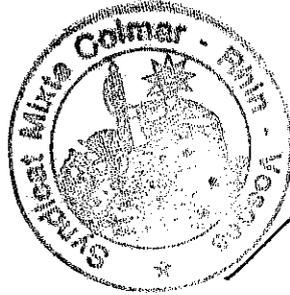
Le bureau syndical

Vu le projet d'avenant au PLH de Colmar Agglomération transmis le 30 mars 2016,

**Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents**

Donne un avis favorable au projet d'avenant du PLH de Colmar Agglomération

Charge Monsieur le Président des formalités correspondantes à la présente délibération.



Le Président

Yves HEMEDINGER